

LE CINÉMA ET L'AUDIOVISUEL DANS LE COLLÈGE RÉFORMÉ

PRESENTATION ET PROPOSITIONS SYNTHÉTIQUES

Le cinéma/audiovisuel (CAV) est significativement mis en avant dans le collège réformé, tel qu'il a été mis en place, de la 6^{ème} à la 3^{ème}, à partir de la rentrée de septembre 2016. Les propositions qui avaient déjà été faites dans le domaine de la pédagogie *de l'image* et *par l'image* sont l'objet d'une véritable promotion, portée par des dispositifs nouveaux, qui lui offrent d'ores et déjà une assise plus favorable et légitime.

Dans ce contexte, plus que jamais les partenaires culturels sont amenés à se faire force de proposition, collaborer avec les enseignants de collège, et relayer leurs projets, dès lors qu'ils incluent une dimension cinématographique ou audiovisuelle.

Comme il ne s'agit pas de présenter ici toutes les caractéristiques de ce nouveau collège, ces dernières seront mises en exergue selon la place que le CAV peut occuper.

I. REFONTE DES CYCLES

La scolarité est réorganisée de la maternelle à la dernière année de collège sous la forme de cycles de trois ans :

- | | |
|---|--|
| – Cycle 1 « des apprentissages premiers » : | 1 ^{ère} , 2 ^{ème} , 3 ^{ème} année de maternelle |
| – Cycle 2 « des apprentissages fondamentaux » : | CP, CE1, CE2 |
| – Cycle 3 « de consolidation » : | CM1, CM2, 6 ^{ème} |
| – Cycle 4 « des approfondissements » : | 5 ^{ème} , 4 ^{ème} , 3 ^{ème} |

Les compétences travaillées au cours de chaque cycle sont l'objet de bilans finaux ; ils évaluent sous la forme d'une graduation allant de « *maîtrise insuffisante* » à « *très bonne maîtrise* », en passant par « *maîtrise fragile* » et « *maîtrise satisfaisante* », les huit compétences suivantes :

- | |
|---|
| <ul style="list-style-type: none">– Langue française à l'oral et à l'écrit– Langages mathématiques, scientifiques et informatiques– Représentations du monde et activité humaine– Langues étrangères et régionales– Systèmes naturels et systèmes techniques– Langages des arts et du corps– Formation de la personne et du citoyen– Méthodes et outils pour apprendre |
|---|

Dans cette configuration, le collège occupe une position intéressante : le cycle 3 se poursuivant et s'achevant en 6^{ème}, il donne lieu à un premier bilan avant le passage en 5^{ème} ; quant au cycle 4, son bilan coïncide avec le diplôme national du brevet (DNB). Il participe d'ailleurs à son obtention, les compétences étant traduites en points, selon leur niveau d'acquisition.

Il est, *a priori*, dans la vocation du CAV d'intervenir dans le processus d'acquisition des huit compétences citées ; à ce titre, définir les modalités de cette intervention peut être l'objet d'une réflexion partagée entre enseignants et partenaires culturels.

II. NOUVELLES CONFIGURATIONS D'ENSEIGNEMENT

1 - **Généralisation de l'accompagnement personnalisé (AP).** Le collège réformé étend à tous les niveaux ce dispositif, jusque-là réservé à la 6^{ème} seulement. Destiné aux élèves les plus fragiles et/ou demandeurs d'un soutien, il peut d'ores et déjà être perçu comme le lieu des approches pédagogiques les plus variées et les plus innovantes.

2 - **Les enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI) : carte blanche à l'interdisciplinarité.** Au cours de l'année, les élèves du cycle 4 peuvent être impliqués dans des projets menés de concert par des professeurs de matières différentes. Concrètement, pendant un temps donné, plusieurs enseignants vont faire converger leurs contenus pédagogiques sur un objet de connaissance qu'ils auront préalablement défini ensemble.

Ces EPI invitent les enseignants à laisser temporairement de côté leurs approches traditionnelles — pour faire court : le fonctionnement par séquence —, au profit d'une pédagogie de projet. Cette dernière, qui implique un surcroît d'autonomie laissé aux élèves, les amène à une réalisation pratique finale, donnant lieu à une évaluation disciplinaire.

Comme pour l'AP, les EPI peuvent être le cadre d'approches d'autant plus originales que la forme des réalisations souhaitées pourra être variée — et inclura ou non une dimension audiovisuelle.

3 - **La logique des parcours.** Le trajet de chaque élève en collège doit avoir nourri une réflexion portant sur trois axes prioritaires, chacun définissant un parcours, à savoir :

- Parcours « Avenir » : prise en compte précoce des futurs choix d'orientation ;
- Parcours « Citoyen » : approche et compréhension des valeurs fondant la communauté, qu'elle soit scolaire, sociale ou républicaine ;
- Parcours d'éducation artistique et culturelle (PEAC) : découvrir des œuvres, rencontrer des créateurs, avoir une pratique artistique, afin de développer des capacités de réflexion d'expression et de réception.

Aucun volume horaire n'est *a priori* dédié à ces parcours, qui sollicitent par ailleurs l'intervention de toutes les disciplines ; en revanche, chaque action menée dans le domaine artistique et culturel doit alimenter ce parcours qui lui donne, en retour, visibilité et légitimité. A ce titre, chaque sortie au cinéma a pour vocation d'enrichir le PEAC, destiné à accompagner l'élève de la 6^{ème} à la 3^{ème}.

III. DES DISCIPLINES PLUS QUE JAMAIS OUVERTES AU CINEMA ET A L'AUDIOVISUEL

Les programmes des cycles 3 et 4 mentionnent le CAV en relation avec les disciplines suivantes : arts plastiques, éducation musicale, langues vivantes, éducation physique et sportive, histoire des arts et français¹. Dans tous les cas, elles convergent pour construire des compétences que l'élève pourra mettre à profit dans toutes sortes de configurations. Ces compétences peuvent se présenter ainsi :

- 1 - **Constituer une culture générale.** Le CAV est une partie intégrante de l'histoire des arts dans la mesure où cet enseignement intègre « *l'ensemble des expressions artistiques du passé et du présent [...] sans s'arrêter aux frontières traditionnelles des beaux-arts, de la musique, de la danse et du cinéma* », et « *sans se limiter à la tradition occidentale* ». Il est également pris en compte en français, où les grands textes littéraires, poétiques et dramatiques peuvent être étudiés « *avec leurs transpositions cinématographiques ou leur mise en spectacle* ».

- 2 **Mettre en perspective les langages artistiques.** En postulant que « *l'enseignement de l'histoire des arts [...] s'intéresse à l'ensemble des champs artistiques* », cette discipline propose de faire dialoguer le cinéma avec d'autres formes et d'autres genres ; c'est ce que fait l'éducation musicale, en « *croisant fréquemment d'autres expressions artistiques (danse, théâtre, cinéma, etc.)* », afin d'ouvrir « *des perspectives éducatives nouvelles, originales et particulièrement motivantes* ». Ce peut être, par exemple, le cas, en présentant des « *comparaisons d'usage de la musique [appliquée] à l'image animée* ». Ainsi, en mettant en relation « *un texte connu (récit, fable, poésie, texte religieux ou mythologique) et plusieurs de ses illustrations ou transpositions visuelles* », il devient possible de « *relier des caractéristiques d'une œuvre d'art à des usages, ainsi qu'au contexte historique de sa création* »
- 3 **Forger une éducation à l'image.** Sur ce point encore, l'histoire des arts résume l'enjeu : « *l'observation d'une séquence filmique (plans, personnages, action, etc.) permet de dégager ses principales caractéristiques techniques et formelles* ». Comme y invitent les arts plastiques, cette démarche peut être l'occasion de « *découvrir les différentes catégories d'images, leurs procédés de fabrication, leurs transformations* », par exemple en observant « *la différence entre images à caractères artistique et images scientifique ou documentaires* ».
- 4 **Avoir accès à une culture et un imaginaire étrangers.** Les langues vivantes, sur ce point, rappellent que leur étude ne se limite pas à l'apprentissage d'un code linguistique ; il s'agit aussi d'intégrer « *les spécificités culturelles des pays ou régions concernés* » dont on apprend la langue, prendre conscience des « *modes de vie, des us et coutumes* », en exposant les élèves à « *des expériences artistiques variées* » incluant notamment le cinéma. En effet, l'exploitation de documents audiovisuels contribue à « *découvrir des espaces de plus en plus larges et de plus en plus lointains, et à découvrir le sens du relatif, l'esprit critique, l'altérité* ».
- 5 **Développer des compétences d'expression et de réflexion.** Des prolongements pédagogiques sollicitant l'écrit et l'oral sont indispensables, comme le rappelle l'histoire des arts, « *éventuellement dans le cadre d'un travail d'imagination* » ; ils peuvent être conçus « *à partir d'une action représentée par un tableau, une pièce de théâtre, une séquence cinématographique, un extrait musical instrumental, une chorégraphie* ».
- 6 **Permettre une pratique artistique.** Compte tenu de la démocratisation des outils de prise de vue, la réalisation d'images à partir de séquences cinématographiques permet de développer chez les élèves non seulement une sensibilité, mais également un savoir-faire. En arts plastiques, les « *pratiques artistiques de l'image fixe et animée* », ou « *les pratiques de la création artistique numérique* » favorisent un dialogue avec « *la diversité des arts et des langages artistiques, par exemple dans les domaines de l'architecture, du design et du cinéma* ». Cette approche est également citée par l'enseignement physique et sportif : « *savoir filmer une prestation pour la revoir et la faire évoluer* » permet d'apprendre à « *s'exprimer devant les autres par une prestation artistique* ».

IV. LE FRANÇAIS AU COLLEGE : UN CAS PARTICULIER

Le français est, de loin, la discipline dont le programme cite le plus volontiers le cinéma ; ce dernier est effet l'outil privilégié pour développer et consolider des compétences d'expression, de réflexion et de réception, tout en permettant de construire des connaissances. Dès le cycle 3, il s'agit ainsi de viser une « première structuration de la culture littéraire des élèves », en sollicitant « des rapprochements entre les œuvres littéraires, iconographiques et cinématographiques ». Ces dernières « construisent la culture des élèves, contribuent à former leur jugement esthétique et enrichissent leur rapport au monde » ; aussi, chaque année, est-il recommandé qu' « une œuvre cinématographique au moins » soit « vue et étudiée par la classe ».

Cette forte articulation entre littérature et arts visuels apparaît sous deux formes :

1. Parmi les rubriques qui viennent composer le programme de français au cycle 4, la « **lecture et compréhension de l'écrit et de l'image** » se singularise. En réunissant ces deux termes — et donc ces deux regards —, plusieurs objectifs sont recherchés. D'abord, faire dialoguer les langages artistiques ; ainsi, en faisant « *lire et comprendre des images fixes ou mobiles empruntées à la peinture, aux arts plastiques, à la photographie et au cinéma* ». Il s'agit ensuite d'étudier l'articulation de l'écrit et de son adaptation à l'écran ; plus précisément, savoir observer la « *relation entre textes littéraires, images illustratives et adaptations cinématographiques* » est un but affiché. Enfin, il est souhaité que l'élève puisse fonder sa lecture d'œuvres théâtrales, cinématographiques, ou picturales sur « *quelques outils d'analyse simples* », éventuellement transposables aux textes littéraires.
2. Ces derniers sont réunis sous une rubrique, là encore, double : « **culture littéraire et artistique** ». En offrant un cadre bibliographique souple, sans indications précises d'auteurs ou de titres, le programme donne des orientations proposant « *des ouvertures vers l'éducation aux médias et vers d'autres formes d'expression artistique (particulièrement des œuvres picturales et cinématographiques)* ».

En ne retenant que ce critère, le tableau suivant permet de mettre en évidence la place que peut occuper le cinéma dans ce corpus :

Entrée thématique		Corpus
6ème	« Le monstre, aux limites de l'humain »	« En lien avec des documents permettant de découvrir certains aspects de la figure du monstre dans la peinture, la sculpture, l'opéra, la bande dessinée ou le cinéma, des extraits choisis de l'Odyssée et/ou des Métamorphoses, dans une traduction au choix du professeur »
	« Récits d'aventure »	« Des extraits de films d'aventures ou un film d'aventures, autant que possible adaptés de l'un des livres étudiés ou proposés en lecture cursive »
	« Résister au plus fort : ruses, mensonges et masques »	« Une pièce de théâtre (de l'Antiquité à nos jours) ou un film sur le même type de sujet (lecture ou étude intégrale)
5ème	« Regarder le monde, inventer des mondes : imaginer des univers nouveaux »	« On peut exploiter des images fixes ou des extraits de films créant des univers imaginaires »
	« Agir sur le monde : héros, héroïnes et héroïsmes »	« On peut [...] exploiter des extraits de bandes dessinées, ainsi que des films ou extraits de films mettant en scène des figures de héros / d'héroïnes »
4ème	« Se chercher, se construire : dire l'amour »	« On peut [...] étudier une tragédie du XVII ^e siècle, une comédie du XVIII ^e siècle ou un drame du XIX ^e siècle, ou encore des extraits de nouvelles, de romans et de films présentant l'analyse du sentiment amoureux »

	« Regarder le monde, inventer des mondes : la fiction pour interroger le réel »	« On peut [...] s'appuyer sur une adaptation cinématographique ou télévisuelle d'un roman ou d'une nouvelle réaliste ou naturaliste »
	Questionnement complémentaire : « la ville, lieu de tous les possibles »	« On peut [...] exploiter des extraits de films, de BD, des portfolios photographiques »

3 ^{ème}	« Se chercher, se construire : se raconter, se représenter »	« Le groupement peut intégrer des exemples majeurs de l'autoportrait ou de l'autobiographie dans d'autres arts (peinture, photographie ou images animées – vidéo ou cinéma) »
	« Agir sur le monde : agir dans la cité : individus et pouvoirs »	« On peut [...] étudier des extraits d'autres œuvres, appartenant à divers genres littéraires, ainsi que des œuvres picturales ou des extraits d'œuvres cinématographiques »

Ce tableau appelle trois remarques :

1. L'approche des textes par les genres (fiction, poésie, théâtre) est abandonnée ; s'y substitue cette approche par « entrées », laquelle ouvre le texte sur des questionnements dépassant la littérature pour interroger le rapport de l'élève à lui-même à autrui et au monde qui l'entoure ;
2. Au cycle 4, s'ajoutent à ces « entrées » un « questionnement complémentaire ». Destiné à être abordé une fois au moins dans l'année, il propose soit un axe de réflexion précis (par exemple, en 5^{ème} : « L'être humain est-il maître de la nature ? »), soit un « questionnement libre » ;
3. Les « entrées » en question diffèrent selon les niveaux :

Pour le cycle 3 (6 ^{ème} seulement) :	<ul style="list-style-type: none"> – « Le monstre, aux limites de l'humain » – « Récits d'aventures » – « Récits de création ; création poétique » – « Résister au plus fort : ruses, mensonges et masques »
Pour le cycle 4 :	<ul style="list-style-type: none"> – « Se chercher, se construire » – « Vivre en société, participer à la société » – « Regarder le monde, inventer des mondes » – « Agir sur le monde »

Au cycle 4, elles sont l'objet d'une déclinaison particulière, par niveaux.

V. QUELQUES PROPOSITIONS D'ACTIONS, IMPLIQUANT LE CINEMA ET L'AUDIOVISUEL :

1 – **Compétences à acquérir en fin de cycle.** La fréquentation du cinéma et les pratiques audiovisuelles ont leur place tout au long du collège, dans la mesure où elles permettent de consolider ces compétences. En donnant lieu à des travaux en amont et en aval, elles vont dans le sens dans la **maîtrise de la langue française** : c'est l'un des buts du dispositif *Collège au cinéma*, quand il est bien compris. La découverte de filmographies relevant d'autres domaines culturels concourt, quant à elle, autant à la maîtrise de **langues vivantes étrangères** qu'à une réflexion sur **les représentations du monde**. Enfin, le cinéma s'inspirant volontiers d'une actualité parfois dramatique, il vient nourrir le débat sur la **formation de la personne et du citoyen**. Quant au **langage des arts et du corps**, il n'est sans doute aucun aspect de la réalisation cinématographique qui ne le prenne en compte.

2 – Nouvelles configurations d’enseignement. Plusieurs possibilités se dessinent :

- **Accompagnement personnalisé (AP).** Dans la mesure où le cinéma peut être le point de départ d’activités de réflexion et d’expression, il a sa place en AP, où il peut — notamment auprès d’élèves en difficulté — se révéler apte à faire renaître la motivation. On peut, à ce titre, considérer le format du court-métrage comme particulièrement adapté à cette configuration pédagogique.
- **Enseignement pratique interdisciplinaire (EPI).** Le cinéma/audiovisuel peut être à la fois un point d’entrée et un aboutissement dans le cadre du projet auquel invite l’EPI. Point d’entrée, car rien n’empêche l’œuvre cinématographique d’être en soi objet d’étude — ou bien vecteur d’accès à certains corpus littéraires. Aboutissement, car un processus d’écriture bien encadré peut donner lieu à une réalisation finale de nature audiovisuelle. Là encore, il s’agit de compter sur l’expérience, voire la véritable expertise de certains élèves dans ce domaine.
- **Parcours.** Il n’existe aucune œuvre cinématographique qui ne vienne, d’une manière ou d’une autre, nourrir l’un des trois parcours. Signalons toutefois qu’un projet construit autour d’un film — vu, par exemple, dans le cadre de *Collège au cinéma* — et inscrit dans le cadre du parcours d’éducation artistique et culturelle (PEAC), peut également tenir lieu d’épreuve orale au moment du DNB.

3 – **Travail avec les disciplines.** Les circonstances et l’actualité du 7^{ème} art donneront aux partenaires culturels et aux enseignants l’occasion de se rencontrer et se concerter.

En ce qui concerne le français, et compte tenu de la forte présence de l’élément cinématographique dans le « corpus littéraire et artistique », on peut imaginer des échanges plus construits et réguliers entre les deux partis, de manière à articuler plus étroitement programmation et progression pédagogique annuelle, dans la mesure où cela est possible.

Bien entendu, il ne s’agit là que de quelques pistes.



Alexandre WINKLER
Inspecteur d’Académie - Inspecteur Pédagogique Régional

IA-IPR Lettres
Responsable de l’enseignement du Cinéma et de l’Audiovisuel
Rectorat de l’académie de Grenoble

Tél : 04 76 74 70 62 ou 06 78 60 96 25

Documents à consulter :

- Contenu du livret scolaire de l’école élémentaire et du collège ; *Bulletin officiel* n°3 du 21 janvier 2016 (http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=97270)
- Enseignements au collège : organisation ; *Bulletin officiel* n°27 du 2 juillet 2015 (http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=90913)

- Parcours « Citoyen » ; infographie du ministère (<http://www.gouvernement.fr/partage/3180-le-parcours-citoyen>)
- Parcours « Avenir » ; *Bulletin officiel* n°28 du 9 juillet 2015 (http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=91137)
- Parcours d'éducation artistique et culturelle ; *Bulletin officiel* n°28 du 9 juillet 2015 : (http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=91164)
- Programmes d'enseignement du cycle des apprentissages fondamentaux (cycle 2), du cycle de consolidation (cycle 3) et du cycle des approfondissements (cycle 4) ; *Bulletin officiel* spécial n°11 du 26 novembre 2015 (http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=95184)

ⁱ On comptera pour rien les mathématiques, dont le programme indique que, dans le cadre de l'étude des « unités de mesure des durées et leurs relations », il est possible d'« exploiter des ressources variées », tels que les « programmes de cinéma, de théâtre, programmes télévisés ». Cela dit, rien n'empêche le professeur de mathématiques de pourvoir lui aussi à l'enrichissement culturel et scientifique de ses élèves en les menant voir, par exemple, *Un Homme d'exception* (2001, Ron Howard, USA), consacré au mathématicien John Forbes Nash.